

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SARPOURENX DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Jacques LASCABES, Maire.

Présents : Laëtitia BÉROUS, Magali JULIE, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, William LAVIGNE, Laurence MOUSQUES, Yves PEYRÉ et Caroline RAUZET.

Excusés/absents : Christophe GUIRY, Michel PÉDOUSSAUT (donne pouvoir à Jean-Jacques LASCABES).

Madame Caroline RAUZET a été élue secrétaire.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Electrification rurale – alimentation propriété FREDERICO José
- Réflexion sur la phase PADD du PLUI
- Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2023.

1. Délibération n° 1-11-09-2023 : Electrification rurale – alimentation propriété FREDERICO José

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation propriété FREDERICO José**.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « FACE AB (Extension souterraine) 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	16 296,60 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 629,66 €
- Actes notariés	690,00 €
- Frais de gestion du TE64	679,03 €
TOTAL	19 295,29 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	26 502,84 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	2 987,71 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres	3 125,71 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur Fonds libres)	679,03 €
TOTAL	19 295,29 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

2. Elaboration du Projet d'Aménagement et du Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire demande à ses collègues d'avoir une réflexion sur les orientations politiques notamment en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à tenir en compte pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Chaque thématique doit être classée par ordre de priorité. Voici le choix des élus :

Thématiques « très importantes » → transports et déplacements ; habitat ; Développement des communications numériques ; aménagement de l'espace ; énergies renouvelables (sur constructions/au sol).

Thématiques « importantes » → développement économique ; paysages ; préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ; urbanisme (règles de constructibilité) ; protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Thématiques « secondaires » → équipements, actions sociale, culturelle et pédagogique (enseignement) ; équipement commercial ; loisirs.

3. Questions diverses

1. Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune a été sélectionnée par Orange pour la phase de fermeture du réseau cuivre. Les communes de Maslacq et de Vielleségure sont également concernées. Il fait le résumé de la réunion qui c'est tenue entre les communes, le responsable d'Orange et la CCLO. Le Conseil Municipal donne son accord à cette fermeture à condition qu'une communication explicite aux administrés soit faite.

2. Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a procédé à un virement de crédit afin de pouvoir régler la dernière facture des travaux de la toiture du local technique et de la salle des associations.

3. Il précise également que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture a commencé à étudier le dossier concernant les travaux pour la sécurisation de l'Eglise.

4. Une poubelle a été achetée et sera installée à l'aire de pique-nique de l'Eglise.

5. Le projet de sécurisation de la fosse septique de la salle va être incessamment sous peu mis en place. Monsieur le Maire rappelle que c'est la CCLO qui va mettre en place des buses sur les couvercles.

6. La demande d'un locataire a été acceptée sous conditions.

7. Suite au repas de l'association « Ça Bouge à Sarpourenx » du dimanche 10 septembre 2023, un débat a eu lieu sur la possibilité d'investir dans du matériel supplémentaire ainsi que de revoir le fonctionnement de la salle pour les associations sarpourenxaises.

8. Suite à la distribution dans les boites aux lettres des administrés, du courrier informant les obligations de chacun des propriétaires concernant la taille l'élagage des végétaux, certains travaux d'élagage ont été exécutés. Pour les propriétaires récalcitrants, un courrier nominatif leurs sera envoyé avec l'obligation de tailler les végétaux avant une certaine date.

Les délibérations prises au cours de la séance porte les numéros de 1 à 1.

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature de la secrétaire de séance :</u>
-------------------------------------	---